

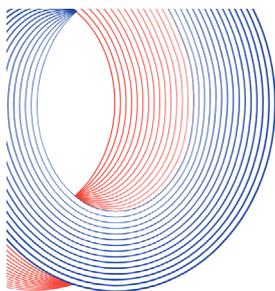
SUJET D'ÉTUDE :

**LES TIERS-LIEUX**



À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS





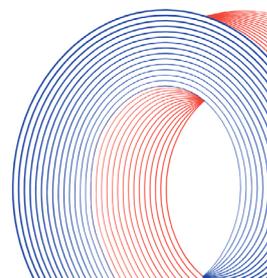
## REMERCIEMENTS

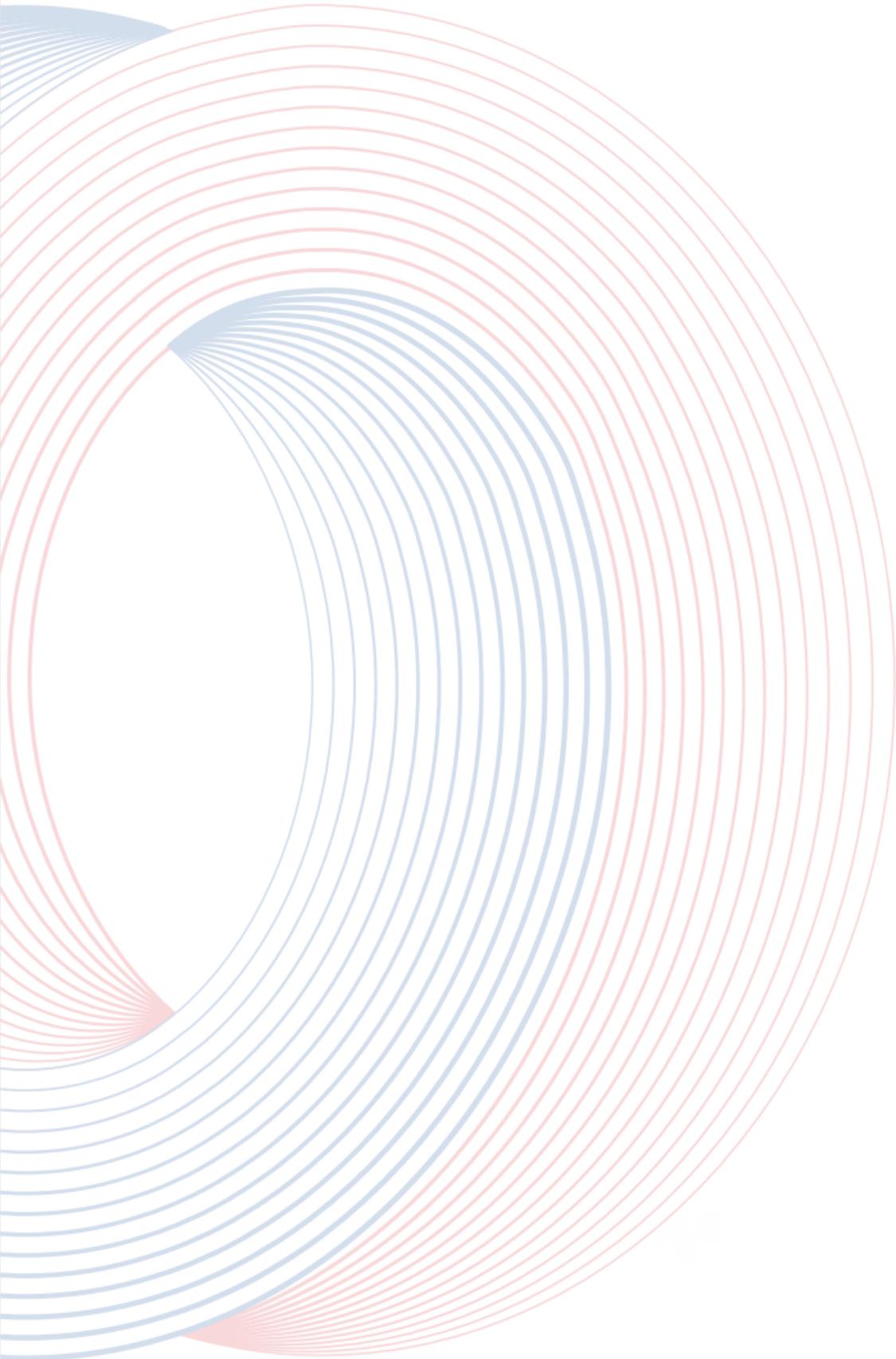
Le groupe de travail remercie chaleureusement l'ensemble des personnes auditionnées pour leur temps et leur disponibilité.

Les rapporteuses et le coordonnateur remercient l'ensemble du groupe pour avoir maintenu sa mobilisation malgré les nombreux aléas rencontrés lors de cette demi-année.

Les rapporteuses et le coordonnateur remercient chaleureusement Clémence GRUNENBERGER pour la mobilisation, l'implication et la bonne humeur qu'elle a mise pour accompagner nos travaux.

Jean-Yves DURANCE et Valérie FLICOTEAUX remercient Stéphanie GASTAUD d'être restée mobilisée à nos côtés malgré un contexte personnel très compliqué.





# TABLE DES MATIÈRES

PAGE

**6**

MÉTHODOLOGIE

PAGE

**8**

CONTEXTE

PAGE

**9**

RÔLE QUE POURRAIT JOUER  
LA MÉTROPOLE

PAGE

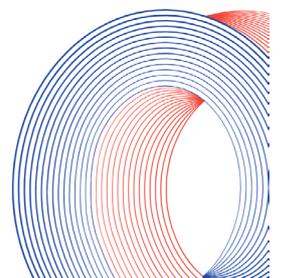
**10**

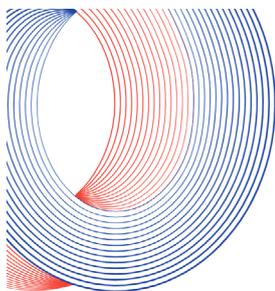
RECOMMANDATION SUR LES ACTIONS  
A ENTREPRENDRE PAR LA MÉTROPOLE

PAGE

**14**

ANNEXES





# 1

## MÉTHODOLOGIE

Avoir une approche transverse sur toute la problématique. Les enjeux climatiques ne peuvent pas être divisés entre les nLe travail sur les tiers-lieux relève d'une auto-saisine du Conseil de Développement (Codev) de la Métropole du Grand Paris.

Le groupe de travail sur les tiers-lieux est constitué de 19 membres, dont 8 sont issus du collège habitant et 11 du collège des personnalités qualifiées.

Il est piloté par **Jean-Yves DURANCE** coordonnateur, **Stéphanie GASTAUD** (présidente de la Fédération des jeunes chambres économiques d'Île-de-France) et **Valérie FLICOTEAUX-MELLING** (architecte, urbaniste) rapporteuses.

Les pilotes sont secondés par Clémence GRUNENBERGER qui assure le secrétariat général du Codev.

Le groupe de travail s'est réuni 9 fois entre septembre 2021 et juin 2022. Les travaux ont été interrompus pendant plusieurs mois en fin d'année en raison de l'absence d'un secrétaire délégué à la Métropole du Grand Paris, ce qui a modifié le fonctionnement du groupe et pénalisé l'assiduité d'une partie de ses membres.

Le groupe de travail a réalisé deux visites de tiers-lieux :

- 📍 Les Amarres, un tiers-lieu solidaire porté par les Associations Aurore et Yes We Camp, 24 quai d'Austerlitz, 75013 ;
- 📍 Remix Community, espace de coworking, 16-18 Rue de Bucarest, 75008 Paris.

Le groupe de travail a auditionné 5 personnes :

- 📍 **Martin NIEDZIELA**, chargé de mission culture à la Métropole ;
- 📍 **Aurélien DENAES**, coordinateur du consortium Ile-de-France des Tiers-lieux, et cofondateur de Casaco, un tiers-lieu situé à Malakoff ;
- 📍 **Fanette BONNET**, coordinatrice Actes if, Maison des Réseaux artistiques et culturels ;
- 📍 **Amaury DE BUCHET** du Collectif des tiers-lieux ;
- 📍 **Michaël ARAUJO** de FabCity Grand Paris - Makers IDF.

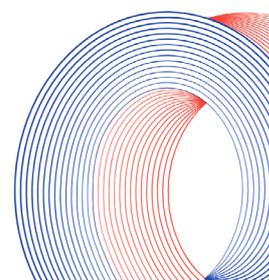
En dépit de nos demandes répétées, il n'a pas été possible de rencontrer un élu métropolitain pour évoquer ce sujet.

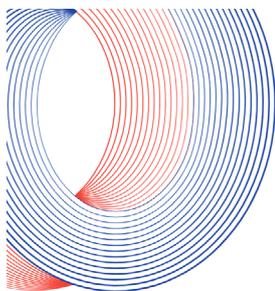
Le format des auditions était libre. Le déroulé était globalement le même : propos introductif par les rapporteuses, présentation de l'invité et motivation de l'entretien. Parole à l'invité pendant 20 minutes, temps

d'échange avec les participants.

Les auditions ont toutes été précédées en amont d'un entretien resserré avec les pilotes pour préparer l'échange avec le groupe de travail et centrer le propos sur les enjeux du groupe.

Le présent rapport a été rédigé par les rapporteurs, amendé et enrichi par Jean-Yves DURANCE et Denis BADRÉ.





# 2

## CONTEXTE

### Etat des lieux

Il existe actuellement de très nombreux tiers-lieux sur le territoire métropolitain. Lieux de rencontre et d'échange, ils sont très ancrés dans leur territoire.

La région Ile-de-France a fait un premier travail de recensement des tiers-lieux franciliens depuis 2 ans. Pendant la crise Covid certains tiers-lieux ont mis en place des actions coordonnées en appui de l'action publique locale renforçant leur ancrage territorial.

Ces deux événements ont accéléré le regroupement des acteurs au sein du consortium « Ile-de-France Tiers-lieux » (« diagnostic tiers-lieux et métropole » cf. Annexe 2. 3.).

### Place de la Métropole du Grand Paris

La rencontre avec ses services a confirmé que la Métropole s'interroge sur son positionnement vis-à-vis de l'action qu'elle peut entreprendre vers les tiers-lieux.

A ce sujet, le diagnostic très complet réalisé par Martin NIEDZIELA, chargé de mission culture à la Métropole, présentant les acteurs du territoire est joint en annexe (cf. Annexe 2. 3.).

Par ailleurs, les difficultés à rencontrer des élus en charge de ce sujet montre qu'il n'est peut-être pas encore très mobilisateur pour le conseil métropolitain.

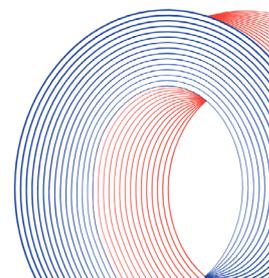
Il est à noter également que la région Ile-de-France est déjà, elle, très mobilisée sur la question. Il est clair que l'action métropolitaine, quelle qu'elle soit, devra être coordonnée avec l'action régionale afin de faire jouer d'évidentes complémentarités.

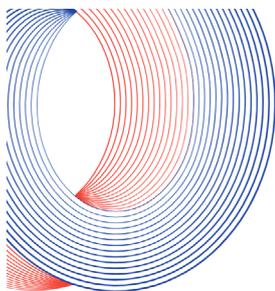
### Problématique

Au moment de sa saisine, le Codev avait pour objectif de définir les tiers-lieux pour calibrer l'action publique à entreprendre.

Les premières auditions ont montré que la notion de tiers-lieux est diverse, au point d'en être floue, voire porteuse de controverses.

Aussi, avons-nous choisi de recentrer le travail du groupe vers une approche plus pragmatique et opérationnelle, en nous interrogeant sur l'intérêt d'un éventuel soutien de la métropole aux tiers-lieux et sur la forme qu'il pourrait prendre.





# 3

## RÔLE QUE POURRAIT JOUER LA MÉTROPOLE

### 3.1. Définition

Comme évoqué en introduction, nous choisissons de ne pas entrer dans la question de la définition des tiers-lieux tant cette notion fait débat. Complexe et parfois très floue, elle n'apporte, en réalité, que très peu aux objectifs qui occupent le groupe de travail.

Nous retenons néanmoins quelques éléments faisant consensus :

- **Mise en commun** : le tiers-lieu fédère autour d'une volonté collective de faire ensemble. Le tiers-lieu, quels que soient son statut et son projet, est avant tout un lieu de rencontre et d'échange.
- **Une démarche avant d'être un lieu** : le tiers-lieu relève d'une démarche collective qui s'incarne dans un lieu. Mais la même démarche peut changer de bâtiment sans pour autant changer sa raison d'être.
- **Action locale** : le tiers-lieu est toujours très attaché à son territoire et n'a de sens que dans une existence (et une reconnaissance) locale.
- **Action publique** : plusieurs acteurs voient dans les tiers-lieux une nouvelle forme d'action publique, ou du moins collective, qui veut impacter la vie de la "cité". En ce sens les tiers-lieux intéressent directement l'action publique et les élus locaux.
- **Tiers-lieu numérique** : on a vu sous la pression de la crise du Covid, des actions se fédérer et se coordonner de façon numérique sous la contrainte de la situation. Pour autant, nous sommes convaincus que la rencontre des individus est un élément essentiel et que les tiers-lieux ne doivent pas être des réseaux sociaux numériques.

Le tiers-lieu est donc la combinaison entre une «démarche collective» qui s'incarne dans un «lieu». Le lieu et le rapport au territoire reste fondamental.

Nous identifions deux grandes familles de tiers-lieux qui coexistent au sein du consortium Ile-de-France Tiers-lieux.

**Les tiers-lieux à vocation commerciale** qui vendent du service ou des prestations. On rencontre dans cette catégorie plutôt les espaces de coworking, certains fablabs, quelques recycleries. Ces espaces proposent un service et leur modèle économique s'équilibre souvent sans intervention publique.

Une polémique entoure le statut de certains espaces de coworking notamment dans le comptage de la région Ile-de-France. En effet, les acteurs sont très attachés à la notion de partage et au « faire » ensemble. L'activité de sous-location de postes de travail, sans organisation de temps d'échanges collectifs et sans engagement des parties à participer à la vie du lieu ne peut pas être considérée comme un tiers-lieu.

**Les tiers-lieux tournés vers l'action sociale** en proximité avec l'action publique : offre culturelle, offre de formation, économie sociale et solidaire (ESS). Ces lieux ont besoin de tisser des liens forts avec la collectivité qui les accueille et sont parfois montés en partenariat. Le modèle économique de ces lieux repose souvent sur des partenariats de projet financés par des fonds publics ou du mécénat.

Certains lieux ont parfois recours au crowdfunding pour se monter.

## 3.2. Points ressortant des auditions

### Accès au foncier

En métropole, le foncier étant très cher, les tiers-lieux rencontrent, chacun à leur niveau, des difficultés d'accès au foncier. C'est un point sur lequel la collectivité territoriale peut aider.

### Lieux éphémères / temporaires / pérennes ?

Une question se pose autour de la temporalité lors de la création d'un lieu : certains lieux investissent des friches ou des bâtiments qui doivent être reconvertis. Ils sont souvent aménagés pour des occupations temporaires en limitant les travaux.

Plusieurs témoignages font part d'une situation d'entre-deux où le temporaire se prolonge parfois au-delà d'une décennie ce qui entraîne des problématiques d'entretien et des charges d'exploitation inadaptées : les travaux de rénovation lourds n'ayant jamais été engagés, les bâtiments ne sont pas isolés, difficiles à chauffer, parfois dégradés.

Ce point a été évoqué par plusieurs acteurs. De notre point de vue, la métropole ne peut se désintéresser de cette question de la qualité des locaux qui accueillent des tiers-lieux.

### Identité territoriale

Par la mobilisation des citoyens, le phénomène des tiers-lieux modifie le besoin d'accompagnement public sur un territoire. Dans ce système, ce n'est plus la collectivité publique qui fait des propositions, on lui demande d'accompagner et de s'adapter à la mobilisation citoyenne.

La dynamique des tiers-lieux étant très locale, elle intéresse directement les maires. Alors que ceux-ci cherchent comment faire vivre une démocratie réellement participative, les tiers-lieux ne leur offrent-ils pas des instruments concrets d'initiatives citoyennes ? A ce titre, c'est un sujet important pour la Métropole du Grand Paris, Métropole des Maires. Ainsi, porter une vision globale sur ces actions territoriales nourrira la réflexion autour de l'identité et du rôle de la Métropole du Grand Paris. Le Codev est tout naturellement à sa place en insistant sur ce point.

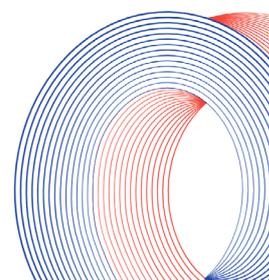
Une ambition pourrait être de faire des tiers-lieux un facteur d'attractivité territoriale ou de médiation sociale : un lieu où certaines tensions peuvent s'apaiser.

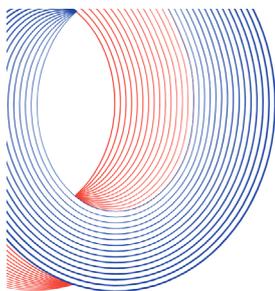
### Quelle place pour la Métropole ?

A la question de savoir si la Métropole doit s'investir sur la question des tiers-lieux, la réponse est clairement oui. Ce nouveau phénomène remodèle le territoire à partir des dynamiques citoyennes. En se fondant sur des actions collectives locales, les tiers-lieux reflètent l'identité de chaque territoire.

Les tiers-lieux bénéficient déjà du soutien de beaucoup d'instances : l'Etat, la région et peut-être la Métropole mais l'échelon communal reste le plus important du fait de l'ancrage territorial de l'action citoyenne à l'œuvre dans les tiers-lieux.

La Métropole qui est un lieu de rencontre des maires doit donc prendre toute sa place dans les dispositifs d'accompagnement des tiers-lieux.





# 4

## RECOMMANDATION SUR LES ACTIONS A ENTREPRENDRE PAR LA MÉTROPOLE

Avant toute chose, les acteurs franciliens soulignent tous la nécessité de **conforter en priorité les tiers-lieux existants** avant d'engager des démarches pour en créer de nouveaux.

Par ailleurs, derrière la création du consortium Ile-de-France Tiers-lieux, nous sentons le besoin des acteurs de se regrouper pour partager outils pratiques et expériences pour progresser ensemble.

Le groupe considère que la Métropole peut et doit jouer un rôle fort pour accompagner le renforcement des tiers-lieux sur son territoire. En effet, ils sont devenus un élément incontournable de l'aménagement du territoire et de la vivacité de la démocratie participative.

De son côté, la Métropole a la légitimité et les moyens pour informer, accompagner, conforter et aider.

Au fil des auditions, nous avons ébauché une liste d'actions simples à mettre en œuvre qui pourraient guider l'action métropolitaine auprès des tiers-lieux :

### Informer et Montrer

- 1** Créer une cartographie vivante des tiers-lieux sur le territoire métropolitain pour informer en temps réel des lieux actifs et des spécialisations.
- 2** Aider au rayonnement des tiers-lieux au-delà de leur commune d'implantation : certains phénomènes de franges font que certains, en bordure d'une commune, ne sont pas connus des habitants de la commune voisine vivant à proximité. De nouvelles solidarités intercommunales pourraient se créer autour de tiers-lieux.
- 3** Mettre en place une plateforme de partage d'expériences autour de la création et de la gestion d'un tiers-lieu et accessible aux élus locaux. Sa forme reste à définir avec les porteurs de projets, les tiers-lieux existants et leurs groupements.

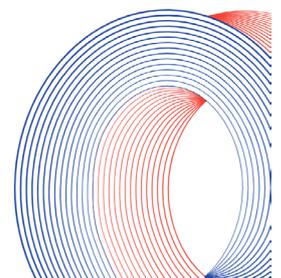
### Accompagner et conforter

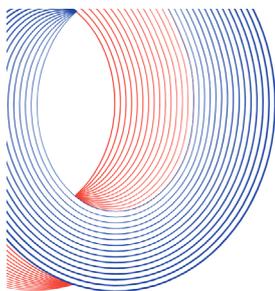
- 4** Mettre au point des outils juridiques et des documents types à disposition des opérateurs et des mairies pour avoir des éléments contractuels de référence compatibles avec le code des marchés publics : conventions de partenariats / baux emphytéotiques / subventions de projets ...
- 5** Recenser et pérenniser les situations de précarité dues à une approche temporaire qui dure : réaliser des diagnostics architecturaux et patrimoniaux des sites les plus précaires pour envisager sereinement les travaux.

- 6 Recenser les équipements publics dont la fréquentation diminue du fait de la numérisation des services publics, qui pourraient devenir des tiers-lieux.

## Encourager

- 7 Organiser des appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier les projets et/ou les collectifs pour apporter un éventuel soutien au moment du montage. A cet égard, le concours Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP) pourrait mettre l'accent sur la fécondité des tiers-lieux.
- 8 Après l'identification des tiers-lieux existants, réfléchir à des dynamiques intercommunales pour aider au rayonnement des lieux et informer les collectivités qui n'ont pas de tiers-lieux de la présence d'acteurs à proximité.
- 9 Réfléchir à une dotation particulière fléchée vers les communes qui ont du mal à encourager la création d'un tiers-lieu.
- 10 Comme l'indique leur nom, les « tiers »-lieux entrent rarement dans les catégories d'opérations subventionnables par la Métropole du Grand Paris. Celle-ci pourrait réfléchir à la création d'une rubrique budgétaire spécifique pour ces « autres » opérations hors nomenclature, sous conditions à définir, l'une d'entre elles étant évidemment déjà l'implication d'une commune. Cela contribuera à faire de la Métropole du Grand Paris une Métropole de l'imagination et de l'avenir.
- 11 Favoriser l'implantation de tiers-lieux dans les communes non limitrophes de Paris, l'offre étant déjà abondante dans Paris.





# 6

## ANNEXES

### Annexe 1 : Lettre d'auto-saisine

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**CODEV**  
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Paris, le 22 septembre 2021

*Le Président*

**Objet :** Contribution du Conseil de développement sur le thème des tiers-lieux

*mon cher* Président, *Chu Patrick,*

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2021, je vous ai proposé plusieurs sujets à mettre à l'étude du Conseil de développement (Codev). Parmi les contributions retenues, celle du développement des tiers-lieux. Je me réjouis de ce choix qui mobilise un grand nombre de membres réunis dans le cadre d'un groupe de travail d'ores et déjà constitué. Jean-Yves Durance s'est porté volontaire pour assurer la conduite de ces travaux.

La Métropole du Grand Paris est déjà investie sur la question du développement des tiers-lieux qu'elle soutient dans le cadre de plusieurs de ses programmes d'intervention : fonds d'investissement métropolitain pour co-financer des projets publics, fonds métropolitain d'innovation et du numérique, programme "Inventons la Métropole du Grand Paris". Aujourd'hui, elle ambitionne de mettre en œuvre un programme métropolitain des tiers-lieux.

Je souhaite que le Codev puisse accompagner la réflexion de la Métropole du Grand Paris sur la stratégie de développement à mener. Aussi, je vous informe que les membres du bureau du Codev, réunis collégialement le 20 septembre 2021, ont décidé de produire une contribution portant sur les attendus suivants :

- Identifier les types de tiers-lieux à l'échelle de la métropole du Grand Paris en imaginant ceux qui pourraient être créés à travers les nouveaux usages et besoins de ses habitants ;
- Définir les conditions au développement des tiers-lieux à l'échelon métropolitain ;
- Déterminer les modalités de mise en œuvre d'un réseau qui serait porté par la Métropole du Grand Paris en s'inspirant d'expériences réussies de collectivités, et notamment d'intercommunalités parmi lesquelles les métropoles.

Cette contribution prendra appui à la fois sur l'expertise technique et l'expertise d'usage des membres volontaires de ce groupe de travail. J'espère qu'elle nourrira utilement la réflexion et les actions de la Métropole du Grand Paris qui souhaite devenir un acteur référent sur le sujet dans les prochaines années.

*Sois assuré de mon engagement résolu au service de la Métropole,  
Bien à toi*

Philippe PELLETIER  
Président du Conseil de développement

## Annexe 2 : Comptes-rendus des réunions

### Annexe 2. 1. Compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2021

#### 1) Présentation du positionnement de la Métropole du Grand Paris

Présentation introductive réalisée par David MONTEAU, de la Direction de l'attractivité de la Métropole du Grand Paris :

L'attractivité est d'abord entendue par la Direction comme la qualité de vie qui donne aux gens l'envie d'habiter sur le territoire métropolitain. D'un point de vue économique, le rôle de la Métropole est d'accompagner la transformation des activités en lien avec les enjeux environnementaux et numériques.

Feuille de route de la Métropole sur les tiers-lieux :

1. Accompagner les mutations du travail (télétravail, coworking)
2. Soutenir le développement de tiers-lieux d'innovation (fablab)
3. Favoriser l'émergence de tiers-lieux culturels

La Métropole contribue à l'implantation de tiers-lieux à travers l'aménagement du territoire (projets IMGP, pilotage de Zones d'aménagement concerté [ZAC], financement via le Fonds d'investissement métropolitain [FIM]) ; la feuille de route culture (implantation de lieux de production et de diffusion culturels temporaires ou permanents) ; la feuille de route ESS et innovation.

La Métropole travaille avec l'association France Tiers-Lieux, qui a vocation à accompagner l'implantation des tiers-lieux sur le territoire. Trois axes de travail :

- Cartographier les tiers-lieux sur le territoire : lieux d'innovation (rendu à la fin d'année) et tiers-lieux culturels (rendu à l'automne prochain)
- S'interroger sur la contribution de la Métropole du Grand Paris peut contribuer à l'écosystème des tiers-lieux
- S'interroger sur le rôle opérationnel qu'elle peut jouer la Métropole des communes sur des projets métropolitains de tiers-lieux

#### 2) Echange

Y a-t-il un budget dédié aux tiers-lieux ?

Non, mais leur création est soutenue via les outils de politique publique existants. L'enjeu aujourd'hui est d'identifier le rôle que pourrait jouer la Métropole sur ce sujet.

Le groupe de travail peut-il conclure que la Métropole n'a pas de rôle à jouer ?

Oui, l'objectif est de réfléchir sérieusement à ce sujet mais si une politique publique dédiée ne semble pas pertinente, il ne sert à rien de la recommander.

### Les tiers-lieux ont des modèles divers : la Métropole veut-elle encourager les tiers-lieux dans leur totalité ?

Il y a une dynamique forte de création de tiers-lieux qui jouent un rôle dans l'émergence d'une ville durable ; le rôle de la Métropole dans ce contexte reste à préciser.

### Que fait la Région en la matière, et y'a-t-il un risque de conflit de compétence ?

La Région finance notamment via des appels à projets (AAP) et travaille à de l'animation de réseaux. La diversité et l'ampleur du territoire de la Région implique une approche différente de celle de la Métropole, plus dirigée vers des filières d'activités. Par ailleurs, la Métropole n'a pas la capacité de soutenir financièrement des acteurs privés (prérogative de la Région).

### Quel exemple concret d'animation de réseau ?

La Métropole fédère un réseau d'acteurs actifs sur les sujets d'économie circulaire (communes, associations, entreprises) à travers des rendez-vous réguliers, du partage d'informations et un travail au long cours pour arriver à une stratégie territoriale partagée.

### Pourquoi la santé n'est-elle pas un axe de développement des tiers-lieux, notamment en matière de prévention ?

La Métropole du Grand Paris priorise son intervention sur des sujets de politique publique qui sont insuffisamment traités et revêtent une importance stratégique sur le territoire de la métropole, type logistique urbaine. Les enjeux de santé semblent plutôt bien pris en charge par les acteurs étatiques et territoriaux existants.

### Dans quelle mesure l'intérêt de la Métropole pour la question des tiers-lieux est lié à la crise sanitaire et l'émergence du télétravail ?

L'intérêt préexistait, mais le Covid a joué un rôle d'accélérateur indéniable.

### 3) Questions à explorer

- Point de vigilance sur l'importance de l'égalité territoriale des tiers-lieux : ceux-ci doivent être aussi qualitatifs dans les quartiers en rénovation urbaine que sur le reste du territoire.
- Importance de la dynamique des Jeux olympiques 2024 et du sport comme vecteur de lien social : comment les valoriser dans les tiers-lieux ?
- La numérisation croissante des services publics a pour effet de « libérer » des lieux administratifs en centre-ville. Elle génère également une fracture numérique importante, à la fois sociale et générationnelle. Les tiers-lieux pourraient répondre à ce besoin d'accompagnement et de lien pour les populations éloignées du numérique.
- Comment peut-on mesurer la valeur et l'efficacité sociale des tiers-lieux au-delà de son impact économique ? En particulier, quel rôle peuvent jouer les tiers-lieux dans l'éducation et dans la création de lien social ?
- Quels sont les enjeux de pérennité d'un tiers-lieu (contexte économique et de quartier ; personnes en charge de la gestion) ? Quelle mutabilité d'un tiers-lieu ? Quelles sont les modalités de gouvernance des tiers-lieux ?
- La Métropole a vocation à réduire la fracture territoriale et une réflexion sur les tiers-lieux ne peut pas faire

l'économie de cette problématique

- Les tiers-lieux sont extrêmement divers : il est intéressant d'explorer les différentes typologies de tiers-lieux, et éventuellement de faire des recommandations ciblées sur certains tiers-lieux répondants aux objectifs de la Métropole.

## Annexe 2. 2. Compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2021

Echange entre les membres du groupe de travail pour définir et contextualiser le sujet.

### 1) Définition de la notion de tiers-lieu

- Lieu polyvalent (par définition) qui accueille des activités diverses en fonction des opportunités (lieu disponible, propositions d'activités) ;
- Lieu de rassemblement et d'échange qui crée du lien social, à travers des activités que l'on peut faire ensemble et qui permettent de se rencontrer ;
- Lieu d'éducation et de formation (plus ou moins formel) ;
- Lieu qui permet à des personnes de travailler (télétravail, freelance) en dehors de chez elles, répondant ainsi à des problématiques de temps de trajet domicile/travail et de bien-être au travail. Permet ainsi à des salarié.es et à des personnes qui n'ont pas nécessairement de bureau (freelance, auto-entrepreneur) de se rencontrer ;
- Lieu d'accueil pour des activités à forte valeur sociale : par exemple une activité liée au réemploi, permettant de créer des emplois en insertion, etc.

Deux grands types d'activités semblent se dégager des propositions :

- 1) En lien avec l'évolution du travail et des modes de travail (télétravail, coworking, etc.)
- 2) Opportunité de créer du lien social et de contribuer au vivre-ensemble

**Définition de France Tiers-Lieux** : espace hybride proposant de nouvelles formes de travail prônant l'expérimentation collective et la transmission de savoirs.

### 2) Objectifs des tiers-lieux

Objectif global d'améliorer la qualité de vie des habitant.es de la Métropole, notamment pour répondre à 3 besoins :

- Accompagner le télétravail et réduire le temps de transport
- Accueillir certaines activités privées
- Vivre ensemble, créer du lien social

Vigilance de ne pas doubler avec une offre existante et qui marche bien, notamment pour ce qui concerne la mise en relation / création de communauté pour des entrepreneurs.

### 3) Contexte

- Demande récurrente des collectivités aux promoteurs de laisser un espace en pied d'immeuble pour pouvoir être utilisé en tiers-lieu.
- La création de tiers-lieux est également étroitement liée à la transformation de la Métropole sur elle-même, et notamment de réhabilitation d'espaces sous-utilisés, voire en friche.
- Le Covid a également eu un impact : des espaces historiquement demandés en pied d'immeuble (ex : rue de Rivoli) sont progressivement délaissés par les commerces.
- L'arrivée du Grand Paris Express va probablement rendre de nombreux parkings obsolètes : ces lieux pourraient être transformés en tiers-lieux.
- Certaines zones rurales se désertifient : la revitalisation de ces aires passe par la création de lieux polyvalents qui rendent des services qui avaient disparus (poste, dépôt de pain, etc.) et finissent également par rendre de nouveaux services qui n'avaient pas été anticipés. Ces lieux permettent fondamentalement de recréer du lien social. La Métropole obéit à des dynamiques territoriales différentes ; néanmoins, certains quartiers en déshérence vivent une forme de désertification commerciale. Les tiers-lieux de la Métropole pourraient ainsi s'inspirer de ce qui se fait en région.

### 4) Questions à explorer

- Quelle pérennité et quelle gouvernance de ces lieux ?
- Au-delà d'une définition par les activités (tierces), le lieu est-il nécessairement fermé ou peut-il être ouvert ?
- Quel fonctionnement opérationnel de ces lieux, de leur création à leur gestion ? Comment y associer les citoyens ?
- A-t-on un recensement des tiers-lieux en France et sur le territoire de la Métropole ?

## *Annexe 2. 3. Compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2022*

### 1) Présentation du diagnostic des tiers-lieux à l'échelle métropolitaine

Présentation réalisée par Martin NIEDZIELA, chargé de mission culture à la Métropole, au sein de la direction de l'Attractivité, du développement et de l'économie et du numérique :

La Direction de l'Attractivité, du développement et de l'économie et du numérique de la Métropole du Grand Paris englobe plusieurs éléments qui se rapprochent des enjeux des tiers-lieux : développement économique, innovation, numérique, ESS, attractivité, redynamisation des centres-villes, culture.

Travail de la Métropole du Grand Paris avec France Tiers-Lieux pour voir ce qui était déjà fait par la Métropole, mais aussi par l'ensemble des collectivités en Ile-de-France, et évaluer ce qui pourrait être fait de plus par la Métropole du Grand Paris.

Ce qui est fait :

- Travail de cartographie réalisé en lien avec l'Atelier parisien d'urbanisme, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Société du Grand Paris
- Réalisation d'un diagnostic des tiers-lieux à l'échelle métropolitaine et nationale :
  - Action forte de l'Etat qui explique l'importance de ce sujet aujourd'hui, avec des programmes spécifiques sur les tiers-lieux et un AAP « Fabrique de proximité » destiné à avoir une fonction support auprès d'autres tiers-lieux ;
  - La région Ile-de-France intervient sur les tiers-lieux (y compris coworking) depuis 10 ans avec des programmes de financement et d'accompagnement de projets via des AAP ;
  - Le département de Seine-Saint-Denis s'est impliqué en lien avec sa compétence action sociale : accompagnement de tiers-lieux traitant du soin, pour les personnes âgées ou précaires ;
  - Beaucoup d'établissements publics territoriaux (EPT) ne se sont pas emparés du sujet. Certains sont intervenus auprès de tiers-lieux qui avaient une « aura » intercommunale ; par exemple, Plaine Commune a subventionné certains tiers-lieux et les a regroupés dans le réseau « Pot Commun » ;
  - La commune a un rôle important : dans le cadre des AAP régionaux, la région Ile-de-France demande à ce que la commune soit associée aux candidatures des tiers-lieux. Gentilly ou Malakoff se sont impliquées dans l'accompagnement de tiers-lieux sur leur territoire : avance de trésorerie, entrée au capital, etc.
- Diagnostic de l'action existante de la Métropole du Grand Paris vis-à-vis des tiers-lieux :
  - Plusieurs programmes de financement métropolitain ont contribué à financer des tiers-lieux : (1) FIMACS (Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services) pour l'artisanat et les commerces, adossé au programme Centres-Villes vivants. (2) Programme Innover dans la ville à destination des actions innovantes et/ou numériques des collectivités. Ces programmes qui ne visent pas spécifiquement les tiers-lieux ont des critères suffisamment larges pour les financer. Certains lieux en ont déjà bénéficié. Programme spécifique avec les Micro-Folies de la Villette via le FIM finançant l'installation du lieu ; favorisant la mise en réseaux et l'échange de bonnes pratiques ;
  - Au-delà de l'installation, enjeu de l'ancrage territorial : comment adapter la commande publique aux tiers-lieux ? Programme achats de la Métropole pour aider les collectivités à mieux inclure l'ESS dans leurs marchés publics ;
  - Rencontre prévue entre la Métropole du Grand Paris et Ile-de-France Tiers-Lieux, consortium des 5 réseaux de tiers-lieux fédérés par secteur d'activité : culture (Actif), fablab (FabCity Grand Paris et le Réseau français des fablabs), travail (Collectif des tiers-lieux), A+ c'est mieux.
- Pistes d'actions envisagées :
  - Mise en relation des communes motrices sur les sujets de tiers-lieux avec d'autres qui pourraient bénéficier de leurs retours d'expériences ;
  - Accompagnement des communes dans leur relation avec les porteurs de projets pour les adapter au mieux à leur territoire. Par exemple, construire un parcours collectivités/porteurs de projet qui serait plus lisible pour les acteurs.

## 2) Echanges

Le FMIN (Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique) finance-t'il uniquement des projets numériques ?

Le Fond Métropolitain innovation et numérique, adossé sur le programme Innover dans la Ville, a dissocié les deux sujets pour souligner que l'innovation n'est pas que numérique. Ce Fond finance tant des projets de tech que des tiers-lieux (par exemple, la Manufacture de Sceaux).

Autre moyen d'obtenir des financements par la Métropole : les AMI « Centres-villes vivants » et Innover dans la ville sont des AAP au long cours, avec des comités de suivi réguliers, et qui sont promus auprès des acteurs par la Métropole du Grand Paris.

Limite de ces programmes : ils sont uniquement à destination des communes et EPT, alors que certains tiers-lieux ne sont pas portés directement par les collectivités. Cela empêche donc certains tiers-lieux de candidater seuls auprès de la Métropole du Grand Paris.

## 3) Questions à explorer

- Equilibre difficile à trouver entre le soutien des collectivités (qui peut faire basculer le tiers-lieu vers un équipement public et apporter une stabilité financière) et un tiers-lieu « organique » (très proche du territoire mais plus précaire). La Métropole pourrait apporter un soutien/accompagnement humain et technique aux collectivités sur le montage et le suivi de projets de tiers-lieux (« manager de tiers-lieu »).
- La Métropole du Grand Paris pourrait jouer un rôle d'animation de réseau et de partage d'expérience auprès des collectivités sur le sujet des tiers-lieux.

## 4) Conclusion

- L'intervention de la Métropole du Grand Paris doit nécessairement être complémentaire à ce qui existe déjà.
- L'enjeu de l'accès au foncier est plus fort sur le territoire métropolitain extrêmement dense que sur l'ensemble de l'Ile-de-France.
- Il faudrait un fond spécifique pour tout ce qui n'est pas spécifique.

## *Annexe 2. 4. Compte-rendu de la réunion du 6 avril 2022*

### 1) Présentation sur les tiers-lieux et la socialisation

Présentation réalisée par Aurélien DENAES, fondateur de tiers-lieux et créateur d'A+ c'est mieux

Aurélien DENAES est le créateur du tiers-lieu Casaco (coworking à dimension coopérative) à Malakoff, qui a mené à d'autres dynamiques : ressourcerie, événements, festival, associations, fablabs. Il est également à l'origine de l'association collégiale A+ c'est mieux pour rassembler des tiers-lieux en Ile-de-France.

Les tiers-lieux ne sont pas des lieux, mais avant tout des processus collectifs avec les habitants, les usagers, les collectivités, les experts métiers... qui mettent des personnes dans des positions d'agir dans la création ou la gestion de ressources communes.

- Rôle fondamental du tiers-lieu dans le fait de permettre la socialisation ;
- Rôle de facilitateur territorial qui vient en complémentarité de l'action publique. A titre d'exemple, la Métropole de Lille a abordé le sujet des tiers-lieux par l'angle méthodologique dans le cadre de sa volonté d'associer les citoyens aux politiques publiques. Cela a abouti au soutien de la Métropole au réseau Compagnie des tiers-lieux qui soutient les initiatives citoyennes.

## 2) Echanges

### Comment définir un tiers-lieu ?

- Terme qui vient de la sociologie urbaine : Ray HOLDENBERG, sociologue américain, évoque ainsi un espace de sociabilité manquant entre la maison et le travail. Antoine BURÉ, sociologue français, est sorti de la notion d'espace pour aller vers l'idée de processus collectif.
- Critères d'un AAP de la Métropole de Lille destiné aux tiers-lieux : notions de ressources partagées (qui peuvent être un lieu) ; promotion de la mixité d'usages et de publics ; gouvernance partagée.

### Que peut apporter la Métropole du Grand Paris aux tiers-lieux franciliens en complément de l'action des acteurs publics existants ?

- La Région Ile-de-France s'est mobilisée pour les fablabs sous la précédente majorité, et en faveur d'espaces de coworking dans les territoires franciliens ruraux sous la présidence de Valérie Pécresse.
- Néanmoins, il n'y a pas de financement en faveur du réseau des tiers-lieux ; et une compréhension partielle de la logique/du processus qui fonde les tiers-lieux.
- De plus, il est difficile pour les tiers-lieux de rentrer dans les cases des financements : il est important que les collectivités comprennent et adhèrent à la méthodologie ensemble des tiers-lieux avant toute chose.

### Le tiers-lieu est-il nécessairement à but non-lucratif ?

Il y a une économie de projets, c'est-à-dire une nécessité d'équilibre entre des activités rentables et à perte pour être a minima à l'équilibre. Dans une coopérative, inscription de la non-lucrativité dans les statuts, mais possibilité de rémunération des associé.es en cas de bénéfices dans une autre.

Le fonctionnement varie donc d'un lieu à l'autre, mais nécessité de prise de décision collégiale.

### Les tiers-lieux sont-ils nécessairement financés par des subventions publiques ?

Initialement, volonté d'autonomie par rapport à la puissance publique.

Aujourd'hui, suite à la mobilisation des pouvoirs publics, France Tiers-Lieux estime que les activités des tiers-lieux sont financées à 50% par des subventions.

### Quel peut être le rôle des collectivités dans l'enjeu d'un accès à des locaux et la pérennité de leur usage ?

- Sujet important pour les tiers-lieux.
- Les collectivités facilitent largement l'accès à du foncier public aux tiers-lieux via plusieurs outils : occupation temporaire, bail emphytéotique, etc.
- Enjeu sur le coût du foncier : la nécessité de réaliser des travaux dans les locaux pose la question de la temporalité de l'occupation, car l'occupation temporaire requiert souvent des travaux importants mais pour un séjour court alors qu'un bail emphytéotique permet « d'amortir » les coûts travaux sur une période plus longue.

### Quel est l'impact de la dématérialisation sur le foncier en centre-ville, notamment des services publics ?

- Ce recul des services publics, particulièrement dans le cadre de la dématérialisation, au profit de tiers-lieux peut poser question.
- Il y a une nécessité de trouver une complémentarité, et pas d'intervenir en remplacement ni en annexe de service public.
- Les tiers-lieux proposent une méthodologie de travail et souhaitent être des acteurs de la co-construction ; accompagner l'administration dans une évolution de leurs méthodes pour mieux associer les citoyens, et non de faire à leur place.

#### 3) Questions à explorer

- Piste d'intervention de la Métropole du Grand Paris : flécher du foncier pour les tiers-lieux dans le cadre de la planification territoriale, par exemple dans les documents cadres tels que le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- Au-delà de la planification, parallèle intéressante avec la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) (25% de logements sociaux) : il pourrait être intéressant d'avoir un pourcentage cible de tiers-lieux.

## *Annexe 2. 5. Compte-rendu de la réunion du 21 avril 2022*

### 1) Présentation sur les réseaux et la pérennité des tiers-lieux

Présentation réalisée par Fanette BONNET, coordinatrice d'Actes If

#### Présentation du Réseau Actes IF :

- Il est composé de 39 lieux artistiques et culturels indépendants en région Ile-de-France ;
- Il existe depuis 25 ans et accueille de nouveaux membres chaque année ;
- C'est un réseau de solidarité, d'entraide et de coopération (échange d'informations, transfert de savoirs et de pratiques) ;

- La majorité des lieux membres travaillent en partenariat avec la DRAC (une administration d'Etat déconcentrée au niveau régional) et la Région Ile-de-France.

#### Présentation des lieux membres :

- Ce sont des lieux indépendants, nés d'initiatives privées (collectifs ; artistes) et structurés en association ;
- Ce sont des lieux de travail artistique et de création partagée, certains se définissent encore comme des « lieux de fabrique » ou « lieux intermédiaires » dans la continuité des friches culturelles des années 90 et d'une appellation née dans les années 2000 ;
- La majorité se reconnaît dans l'appellation « tiers-lieux artistiques et culturels » : lieu de création artistique avec une forte dynamique de coopération avec les acteurs du territoire ;
- Il y a des lieux de création, mais aussi de programmation et de diffusion pour les artistes sur place et pour d'autres acteurs du territoire, dans et hors les murs ;
- Il y a un véritable échange entre les artistes qui proposent des ateliers et des rencontres, et les publics qui font évoluer la pratique des artistes, voire leur apportent leurs propres compétences ;
- Les différentes pratiques artistiques sont variées : spectacle vivant, musique, arts plastiques et arts visuels... avec une pluridisciplinarité plus ou moins forte selon les lieux ;
- Les lieux sont de taille variée (de 50 à 4000 m2).

#### Du transitoire au pérenne :

- Il y a une certaine précarité de ces lieux et de leurs modèles économiques, avec des budgets qui vont de 150K € à 800K € ;
- Ces lieux fonctionnent en partie grâce à la mise à disposition du foncier ;
- Différents montages existent :
  - Bail « classique » commercial ou civil avec un propriétaire (montage avec le loyer le plus élevé) : concernait 28 lieux en 2019 ;
  - Propriété foncière par 2-3 lieux ;
  - Urbanisme transitoire implique une durée d'occupation prédéfinie, dont le terme coïncide avec l'arrivée d'un opérateur pour réaliser un projet ;
  - Mise à disposition via une convention d'occupation temporaire avec la SNCF, la RATP ou avec les collectivités sans projet défini à terme sur ce foncier.

## 2) Echanges

### Quels indicateurs mettre en place pour évaluer l'impact des tiers-lieux ?

Les Indicateurs quantitatifs ne sont pas nécessairement les plus pertinents pour évaluer l'impact des tiers-lieux. Les tiers-lieux apportent une animation sur le territoire, qui permet notamment de donner accès à une programmation culturelle à prix faible ouverte à tous les publics ; apportent des ressources (espaces ; équipements ; lieux) et entraînent une dynamique de création sur le territoire ; portent une gouvernance horizontale et ouverte qui favorise l'appropriation du lieu par les habitants.

### Est-ce que les jardins ouvriers sont des tiers-lieux culturels ?

Oui, à condition qu'il y ait cette dimension d'ancrage et d'ouverture, alors que ce sont parfois des lieux uniquement ouverts à leurs adhérents.

### Quid du lien avec le secteur privé, par exemple avec le mécénat d'entreprise ?

Est-ce qu'un espace porté par une entreprise peut être un tiers-lieu ? Eventuellement, dans la mesure où ce lieu s'inscrit dans le territoire.

### Quel pourrait être le rôle de la Métropole auprès des tiers-lieux ?

La Métropole du Grand Paris porte les enjeux de rayonnement et d'attractivité du territoire, ainsi que certains projets d'aménagement : dans ce cadre, la Métropole a intérêt à être attentive aux projets existants sur le territoire.

### Quid d'un pourcentage de bâti réservé pour les tiers-lieux dans le cadre du SCoT ?

Vigilance sur le fait de préserver les tiers-lieux existants avant d'en créer de nouveaux. Il y a une multitude d'acteurs existants relativement fragiles avec un accès difficile au foncier ; le soutien au développement de tiers-lieux ne doit pas se substituer à des politiques publiques soutenant les tiers-lieux en place.

### Quelle possibilité de mixité d'usage dans un bâtiment unique ?

C'est possible dans la mesure où les activités peuvent coexister ; vigilance sur les enjeux de gestion.

## **Annexe 2. 6. Compte-rendu de la réunion du 2 mai 2022**

### 1) Présentation sur les espaces de coworking

Présentation réalisée par Amaury DE BUCHET, Fondateur de Greenspace

- Fondation de Greenspace, espace de coworking fondé il y a 12 ans à Bastille ; co-création d'un collectif de gestionnaires de tiers-lieux en 2015 appelé le Collectif des Tiers-Lieux ; création du consortium de tiers-lieux Ile-de-France Tiers-Lieux qui rassemble A plus c'est mieux, Actes IF, Makers IDF et le Collectif des Tiers-Lieux
- Le Collectif des Tiers-Lieux est plutôt axé espaces de coworking et historiquement forte présence du 77 (IT 77 co-fondateur), et gestionnaires indépendants (absence de chaîne dans ce réseau)
- Définition de coworking portée par ce collectif : 50% d'espace de travail et 50% d'animation de communauté, via des ateliers, des temps de partage, de mise en relation entre les personnes qui travaillent au sein de l'espace de coworking

## 2) Echanges

### Quelles sont les conditions de réussite d'un lieu comme Greenspace ?

- 90% des clients sont des indépendants / des start-ups, et désormais 10% sont des télétravailleurs ponctuels
- Importance de la localisation (ici : Nord-Est de Paris où il y a beaucoup d'indépendants). Dans d'autres localisations, les lieux de coworking sont plus petits et ont un modèle économique plus complexe (plus d'évènements pour rentabiliser ou lieu subventionné par une collectivité par exemple)

### Comment fait-on vivre ce type de lieux dans des environnements avec une densité urbaine plus faible ? Et comment en lancer dans des zones d'aménagement nouvelles sans animation préexistante ?

Il est pertinent de réfléchir à l'insertion d'un tiers-lieu de coworking au moment de la programmation d'un aménagement immobilier pour favoriser la mixité et la fluidité d'usage (par ex : les restaurants sont des points d'attraction), et non pas « en bout de chaîne » pour trouver un opérateur une fois les coques commerciales déjà construites. Les questions qui se posent : ERP vs ERT, hybridation des usages (chronotopie), taille des cellules vs cible de coworkers, etc.

Nécessité par ailleurs que les opérateurs construisent des lieux plus réversibles.

### Comment faire en sorte qu'un espace de coworking crée une polarité dans un espace rural ?

Plusieurs solutions sont possibles :

- La mixité d'activités : exemple de coworking dans un village en Seine-et-Marne qui marche bien avec d'autres activités (bed and breakfast, expositions artistiques, accueil de formations, services publics) ;
- La création d'une communauté de professions similaires ou complémentaires : exemple de coworking vers Fontainebleau où il y a une petite communauté de graphistes / créatifs qui s'est installée ;
- La création d'une offre qui correspond aux aspirations des urbains qui ont quitté la ville.

### Est-ce qu'il faut créer d'autres lieux de coworking ? Et si oui, quel appui la Métropole du Grand Paris pourrait apporter ?

A Paris, il y a encore beaucoup de demande de lieu de coworking (% des surfaces de bureau plus faible que dans les autres grandes métropoles). En banlieue, la demande est diffuse et difficile à identifier, mais il faut distinguer les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> couronnes des zones moins denses, ayant des profils de tiers-lieux différents.

Appui possible :

- Mettre à disposition des élus des informations statistiques et cartographiques afin d'identifier des zones à potentiel et communiquer en direction de porteurs de projets
- Mettre des locaux à disposition
- Former les élus municipaux pour mieux accueillir et accompagner les lieux de coworking sur leur territoire

### Quel équilibre entre le portage politique et l'indépendance du projet ?

- La création d'un tiers-lieu peut bénéficier d'un portage politique, notamment l'appui de la municipalité pour obtenir un lieu
- Le « casting » de l'équipe du lieu est essentiel
- Le portage politique ne saurait être un frein à l'indépendance de gestion par la suite
- Vigilance également à créer des projets avec de multiples parties prenantes pour que, si une partie faisait défaut (ou s'il y avait une alternance politique), le projet continuerait à se faire et à bien vivre

### Qui sont les utilisateurs des lieux de coworking ?

- Les salariés fréquentent très peu les lieux de coworking car l'accès / les usages / le fonctionnement y est très perçu comme différent d'un bureau « classique », et ce malgré la généralisation du télétravail. Exemple des 1800 agents de la Région Ile-de-France, sur lesquels 500 ont signé un accord de télétravail, 350 ont demandé à bénéficier de l'option coworking / télétravail en tiers-lieu, mais moins d'une centaine l'a utilisée, et seule une cinquantaine plus de 2 fois. L'offre attire les salariés, mais ne représente pas un budget conséquent.
- On constate généralement que les télétravailleurs fréquentant des lieux de coworking représentent une démographie très particulière, assez autonome et rompue au travail à distance ; même s'ils utilisent souvent les tiers-lieux pour s'y retrouver à 2, 3 ou 4. On y trouve : consultants, financiers ou juristes, informaticiens, chefs de projets, etc. Ils citent souvent le besoin de concentration par rapport à leur domicile (présence d'enfants, confort, etc.), le besoin de sociabilisation / de se retrouver avec un collègue, ou des arguments écologiques et d'équilibre personnel.
- Contexte de généralisation du télétravail, volonté forte de réduire les migrations pendulaires -> il est probable qu'il y ait des changements de comportement durables et un besoin à venir de lieux de coworking.

### 3) Questions à explorer

Il pourrait être intéressant de faire une cartographie des personnes exerçant un métier « télétravaillable » à l'échelle de la Métropole : profils de population – part de télétravailleurs actifs recensés, de cadres ou de (micro)entrepreneurs, distance par rapport au lieu de travail habituel, nombre de personnes dans le foyer, arrivée récente dans la localité, etc. Et mettre ces informations en open data pour encourager leur usage et multiplier les projets d'implantation.

Inciter les entreprises à inclure les tiers-lieux de coworking dans leurs accords-cadres de télétravail, particulièrement dans le cadre de refonte de leur immobilier de bureau. Il existe aujourd'hui plusieurs forfaits pour inciter les entreprises à recourir aux tiers-lieux, par exemple un forfait télétravail (allocation forfaitaire défiscalisée) capé à 600€ / an (10€ / mois pour un jour de télétravail par semaine, 20€ pour deux jours, 30€ pour trois jours, etc.), sur le même modèle que le financement de la mobilité des salariés. Le prix d'une journée de coworking en Île-de-France est de 25 à 40€ / jour, c'est donc à l'entreprise de compléter, mais compte tenu des usages réels, on est sur un coût de 2000 à 3000€ / mois pour une ETI.

Intégrer ces réflexions dans les plans mobilité et énergie, tant d'un point de vue de la réduction de l'empreinte écologique que des reports sur l'immobilier résidentiel et sur les commerces et services locaux.

## *Annexe 2. 7. Compte-rendu de la réunion du 11 mai 2022*

### 1) Présentation sur les tiers-lieux de fabrication numérique

Présentation réalisée par Michaël ARAUJO de FabCity Grand Paris

L'association FabCity Grand Paris est très en lien avec les tiers-lieux productifs c'est-à-dire fablabs, fabriques de quartier, etc. Elle a pour but d'accompagner ces acteurs.

Depuis 2 ans, la communauté s'est regroupée autour du réseau Makers IDF suite à la mobilisation des fablabs citoyens pour la fabrication des visières et masques durant la crise de Covid 19, point de départ pour ce réseau qui reste assez jeune.

Le réseau permet la mutualisation de ressources partagées ainsi que des problématiques communes, telles que :

- L'accès au foncier et l'adaptation des espaces immobiliers pour la fabrication ;
- L'axe formation des tiers-lieux : ils se posent la question de comment accompagner les porteurs de projets et les artisans afin de faciliter le développement de leurs entreprises en utilisant des outils numériques. Ils réfléchissent aussi à comment accompagner les tiers-lieux dans le développement de formations, tant dans la pédagogie que dans l'aspect administratif (la certification des formations) ;
- La visibilité vis-à-vis des acteurs territoriaux : on constate un certain soutien des territoires pour la dynamique des fablabs, de la production locale et de la médiation numérique mais il est parfois compliqué de percevoir ce soutien car celui-ci n'est pas forcément coordonné à une grande échelle. Cela crée une difficulté pour comprendre vers qui s'orienter.

Le réseau est constitué d'une quarantaine d'espaces concentrés dans la petite couronne. Là, ces espaces ont plus une problématique à stabiliser leurs modèles plutôt qu'à créer de nouveaux espaces. Il faut faire en sorte que le modèle économique tienne dans le temps et dépende moins du bénévolat. Il y a un enjeu à se concentrer sur ce qui existe déjà, par exemple en travaillant sur l'aspect du foncier et en rendant les espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### 2) Questions et échange

#### *Qu'est-ce que la médiation numérique et en quoi est-ce que ceci intéresse un réseau de makers ?*

La médiation numérique vise à faciliter l'accès au numérique, qui est devenu un outil du quotidien. Ainsi ses activités se centrent autour de la création de CV, de l'édition de texte, de l'apprentissage à naviguer la plateforme Pôle Emploi, par exemple. L'objectif est de réduire la barrière numérique surtout pour des personnes qui sont éloignées de cet accès.

Les espaces de fabrication viennent innover dans la méthode pédagogique de la médiation numérique car ils visent à faire apprendre à travers la réalisation d'objets. Derrière un prétexte ludique, comme la découpe laser ou l'impression 3D, les personnes peuvent apprendre à utiliser des outils numériques. La fabrication d'objets permet aussi de sensibiliser sur ce sujet.

Lorsque vous entrez en lien avec une collectivité, vous perdez de votre liberté et de votre capacité d'imagination. Il semble donc y avoir un paradoxe où il y a à la fois une difficulté et une chance de devenir plus productif : qu'en est-il ?

Il est vrai que trouver cet équilibre s'est révélé être un challenge. On peut voir ceci notamment dans la diversité des lieux : il y en a qui sont largement initiés par les municipalités et d'autres beaucoup plus indépendants qui dépendent d'activités commerciales. Comment conserver cet aspect "tier" ?

Comment créer une passerelle entre les tiers-lieux de la petite couronne et ceux en dehors, alors qu'ils partagent les mêmes problématiques ? Est-ce que ceci pourrait être une vocation de la Métropole ?

Réflexion des membres du groupe de travail :

- Fort intérêt pour l'aspect de la médiation numérique, qui a déjà été abordé il y a quelques années avec les centres-villes numériques
- Constat que la barrière numérique est un problème beaucoup plus flagrant aujourd'hui
- Reconnaissance que les tiers-lieux ont un rôle important à jouer là-dedans
- De même pour les formations

Au regard de la forte concentration de tiers-lieux dans Paris, contrairement au reste du territoire métropolitain, y a-t-il des choses à développer dans cette zone-là et est-ce que la Métropole pourrait aider dans ce processus ? Il est peu imaginable que les personnes ayant besoin d'apprendre les outils numériques se déplacent sur Paris pour cela.

En effet, on a une forte densité de tiers-lieux sur ce que l'on peut appeler l'axe innovation (Paris Nord-Est et Est, villes limitrophes comme Aubervilliers, Pantin, Montreuil), elle s'est faite de par le tissu urbain existant et la dynamique existante autour des modèles émergents alternatifs.

L'envie de développer ces espaces en périphérie est présente et les exemples qui se multiplient montrent que l'émergence va devenir de plus en plus grande.

Il y a un besoin important de créer une mise en réseau afin de soutenir ces projets. Ainsi le rôle de la Métropole pourrait être de créer du lien et de faciliter le déploiement de ces tiers-lieux, qu'ils soient fabricants ou autres – de toute façon, on tend de plus en plus vers des tiers-lieux multiples avec des outils de fabrication, des cuisines partagées, etc.

En quoi est-ce que les tiers-lieux sont différents de ce qui existait avant ? Viennent-ils perturber des modèles économiques plus classiques tels que les commerces et artisans, ou apportent-ils quelque chose en plus qui justifierait leur existence ?

Les tiers-lieux existent en complémentarité avec ce qui existe déjà, car ils n'ont pas vocation à venir remplacer ce qui existe depuis des années tel que les ateliers partagés entre artisans. Les tiers-lieux viennent donc en complément : ils visent à créer des espaces où l'on va découvrir des nouveaux outils et compétences.

La distinction se fait aussi dans la différence de circuit, c'est-à-dire que les modèles classiques sont réservés aux professionnels tandis que les tiers-lieux donnent accès aux particuliers. Il y a une différence entre l'artisanat d'art (passage dans les écoles, domaine codifié) et l'acculturation numérique dont les outils restent accessibles.

Ce qui rend les tiers-lieux innovants est leur culture de partage, de lien entre professionnels et grand public. Ils visent à valoriser le savoir-faire et à promouvoir de nouveaux modes de consommation.

Enfin l'aspect économique est différent : les tiers-lieux fonctionnent en équilibre entre l'offre de services aux professionnels (car certains outils sont difficiles d'accès pour les individus) et les activités découvertes de sensibilisation.

### Est-ce qu'il y a un élément de réparation dans la communauté de makers ?

Il y a tout un réseau de ressourcerie appelé le Réseau National des Ressourceries et Recycleries. Ce sont des espaces en lien avec les fablabs. On peut y trouver par exemple des ateliers Repair Café : ils sont ouverts au public et tout le monde apporte quelque chose à réparer. L'aspect économie circulaire est un vrai sujet au sein des tiers-lieux qui visent à réparer plus qu'à produire.

Les deux réseaux sont différents car le lien ne s'est pas encore fait. Au lieu de cela, on va tendre vers des actions communes. Il existe des espaces multiples qui fonctionnent à la fois comme tiers-lieux et comme ressourcerie, par exemple à Arcueil.

### Qu'en est-il de l'accès au foncier pour les tiers-lieux, comment promouvoir le développement de nouveaux tiers-lieux qui nécessitent des personnes portant le projet face à des bailleurs qui héritent d'espaces publics issus des années 80 sans vraiment savoir quoi en faire ?

Ce problème nécessite un travail de concertation en amont avec les acteurs locaux et les initiatives citoyennes afin d'éviter de se retrouver dans une voie de vide qu'on aurait l'obligation de remplir. L'espace pourrait ne pas correspondre surtout si les acteurs n'ont pas pris part à la définition du projet au préalable. En effet, ils doivent être impliqués dans la définition du cahier des charges, dans la phase de préfiguration.

La Métropole pourrait donc soutenir cette dynamique de création de lien entre les projets et ce qui se passe localement.

### Pourrait-on créer un 'modèle type' de tiers-lieux (une identité commune propre à la Métropole du Grand Paris, une sorte de label) pour que les personnes puissent reconnaître ces espaces où ils pourraient apprendre le numérique, par exemple ?

Les tiers-lieux n'ont pas vocation à remplacer les MJC (maisons des jeunes et de la culture) ou les espaces publics numériques, mais à être un espace qui va venir agréger ces différentes fonctions pour que les utilisateurs puissent s'en emparer.

Créer une identité commune semble peu probable. Par contre, afficher la mise en réseau à l'échelle de la Métropole serait intéressant. Même si les tiers-lieux n'ont pas pour objectif de remplacer les espaces de service public, ce serait génial de pouvoir en trouver dans toutes les communes.

Pistes de réflexion des membres sur le lien entre tiers-lieux et municipalités :

- L'idée serait plutôt de donner un accès à un lieu où des adultes (actifs ou autres) peuvent se rencontrer et voir ce qui est disponible comme activités sans faire une démarche auprès de la mairie. Cela pourrait commencer par incorporer systématiquement les tiers-lieux dans les guides de la ville produits par les mairies.
- Si l'on transforme les tiers-lieux, qui sont des espaces d'échange et de partage, en des services publics, les personnes recevraient mais ne donneraient pas forcément en retour. Faut-il intégrer cette notion d'échange, de "qu'est-ce que je reçois et qu'est-ce que je peux apporter ?" à la définition de tiers-lieux ?

## Annexe 3 : Glossaire

**AAP** – Appel à projets

**AMI** – Appel à manifestation d'intérêt

**DRAC** – Direction régionale des affaires culturelles

**EPT** – Etablissement public territorial

**ESS** – Economie sociale et solidaire

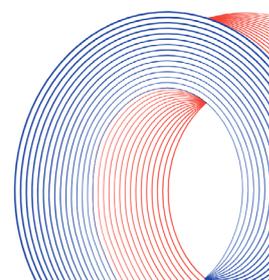
**FIM** – Fonds d'investissement métropolitain

**IMGP** – Inventons la Métropole du Grand Paris

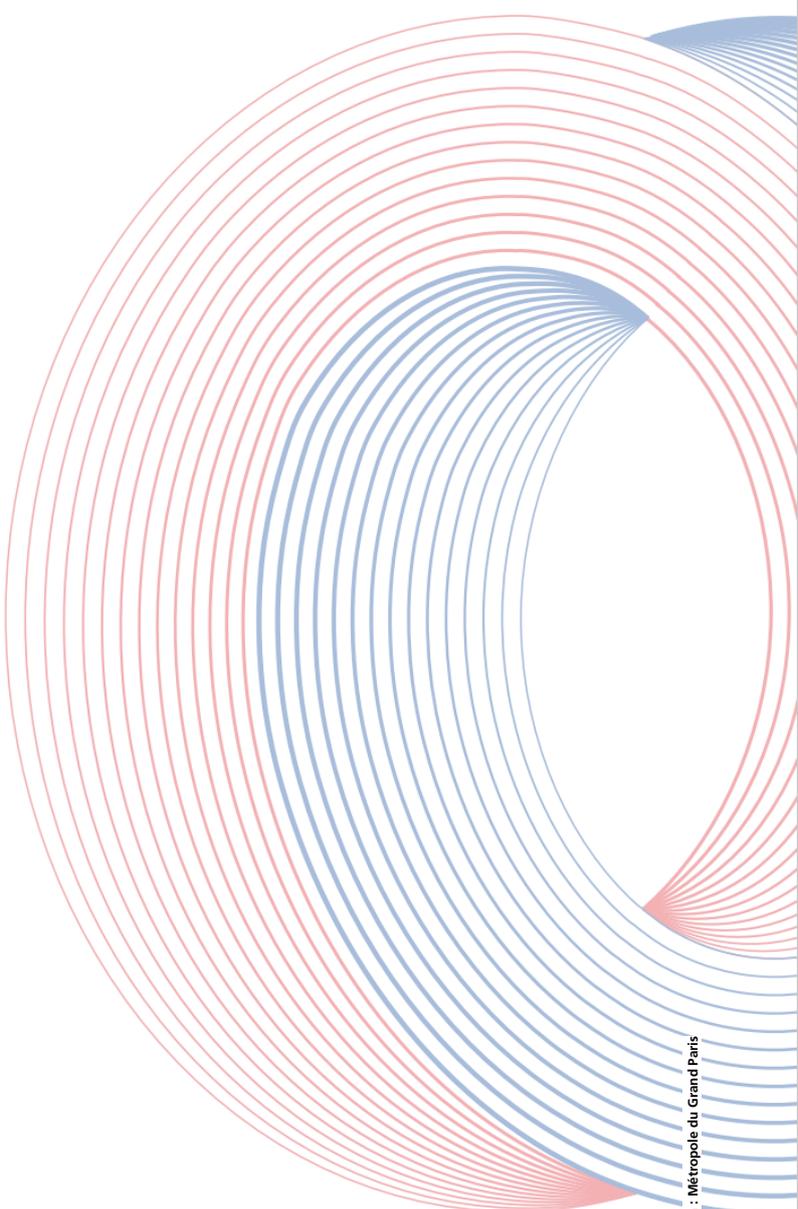
**SCIC** – Sociétés coopératives d'intérêt collectif

**SCoT** – Schéma de cohérence territoriale

**ZAC** – Zones d'aménagement concerté







---

Métropole du Grand Paris  
15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

Conseil de développement  
de la Métropole du Grand Paris  
15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

